



Accusé à tort d'attouchement

Par **cyril07**, le **06/08/2012 à 22:25**

Bonjour à tous. Je suis convoqué la semaine prochaine au sujet d'une plainte pour un attouchement que je n'ai pas commis. Je vous explique brièvement la situation .
C'était une soirée étudiante qui c'est déroulé début juin, dans laquelle j'avais consommé de l'alcool, ce qui m'a empêché de rentrer chez moi avec ma voiture. Une des filles de la soirée, que je ne connaissais pas du tout avant, m'a donc proposé de dormir chez elle. Nous étions une dizaine environ à y dormir. Nous avons tous été installé dans son garage, où plusieurs matelas était posé cote à cote, et nous avons donc dormis ensemble et collé par manque de place.
La soirée c'est très bien passé, nous sommes tous rentrés chez nous le lendemain matin. Sauf qu'à ma surprise, j'ai eu un coup de file de la gendarmerie la semaine dernière pour me dire que je suis convoqué jeudi prochain, pour une plainte contre moi de la fille à coté de qui j'ai dormis car je l'aurais tripoté durant son sommeil !
En soit je ne suis pas inquiet , n'ayant rien fait, mais là où j'ai très peur, c'est que le gendarme en question m'a révélé qu'il attendait plusieurs témoin au cours de la semaine. Etant donné que toutes les personnes présentes au cours de cette nuit étaient des amis plutôt proche de la "victime", il ne va pas être dur pour eux de se mettre d'accord sur leurs témoignages.
J'ai actuellement très peur, il ne peut y avoir de preuves contre moi car je n'ai rien fait, mais si ses amis décident d'inventer des versions, comment puis-je m'en sortir? Est-ce si facile aujourd'hui de condamner quelqu'un? Il suffit simplement de se mettre d'accord avec 2 3 amis, et témoigner contre lui? Ne connaissant personne au cours de cette nuit, personne ne pourra témoigner pour moi. Quel attitude dois-je adopter lors de ma convocation? Puis-je utiliser le fait que c'était une soirée très alcoolisée, et mettre ainsi en doute les témoignages? D'autant que la fille en question a terminé la soirée à la limite du coma, et ça en revanche, je n'aurais aucun mal à trouver des personnes pouvant le confirmer..
Je précise aussi que je viens d'avoir 19 ans, alors que cette fille est mineur, dans les 16 17 ans